

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS17

présenté par

M. Portier, Mme Sylvie Bonnet, M. Juvin, M. Brigand et M. Liger

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.